

Moodvember 2025 - Règlement -

Article 1 : Calendrier du challenge

Les thématiques sont données sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook aux dates suivantes : première et unique le 1^{er} novembre 2025.

Article 2 : Conditions de participation

Le participant ou la participante doit proposer pour chaque épreuve un texte en langue française écrit selon les consignes du challenge et être l'auteur.e du texte. Il ou elle doit également être majeur.e ou avoir l'autorisation de sa/son représentant.e légal pour participer.

NB : depuis l'édition 2024, n'est pas éligible au podium tout.e participant.e ayant déjà été lauréat.e en première place lors d'une précédente édition.

Article 3 : Modalités de participation

Les nouvelles doivent être écrites **en langue française**.

Les nouvelles doivent être remises par e-mail à jury@glpeditons.fr avant le 30/11/2025 minuit pile.

La nouvelle doit comporter **entre 30 000 et 50 000 signes espaces comprises**.

Il n'y a pas de règle de mise en page, celle-ci doit cependant être **lisible**.

Le nombre de textes par thématique est **plafonné à 3**.

Article 4 : Barème de sélection

Les points de vigilance sont :

Signes espaces comprises (s.e.c.)	Thématique	Qualité littéraire	Fluidité de la prose	Langue française
De 1 à 3000 s.e.c : -1pt De 3001 à 5499 s.e.c : 0pt De 5500 à 6500 s.e.c : 1pt De 6501 à 9999 s.e.c. : 0pt +10000 s.e.c. : -1pt	Respectée : 1pt Hors sujet : -10pts	De 0 à 3 pts	De 0 à 3 pts	De -1 à 3 pts

Des points de bonus et de pénalité peuvent être appliqués dans les cas suivants :

BONUS : coup de cœur du juré (+1)

MALUS : hors sujet (-10), fautes de français trop nombreuses (-10)

Article 5 : Disqualifications et annulation du challenge

Le challenge sera annulé si le nombre de participants qualifiés est égal ou inférieur à 3.

Sera disqualifié.e tout.e participant.e n'ayant pas participé à l'épreuve dans les temps ou ayant fait un hors sujet.

Article 6 : Dotations et annonce des résultats du challenge

Les résultats sont donnés sur le net et par e-mail le 15 décembre suivant la fin du challenge. Les nouvelles lauréates figureront dans le Challenge Mag 2026.

Les trois participants en tête de classement recevront les dotations suivantes :

1^{ère} place : ses productions Moodvember 2025 publiées dans le Challenge Mag 2026 + une parution papier de sa meilleure nouvelle en format poche + 1 exemplaire numérique du Challenge Mag*

2^{ème} place : 2 livres numériques au choix dans le catalogue de GLP Éditions + 1 exemplaire numérique du Challenge Mag*

3^{ème} place : 1 livre numérique au choix dans le catalogue de GLP Éditions + 1 exemplaire numérique du Challenge Mag*

Le Moodvember a lieu chaque année au mois de novembre et les consignes diffèrent d'une année sur l'autre. Le présent règlement est valide pour l'année 2025.

Toute participation au challenge vaut acceptation du présent règlement.

**Ledit Challenge Mag étant celui à paraître au mois de février suivant le concours auquel ont participé les lauréat.e.s.*